[](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/ce/Coat_of_arms_of_Cape_Verde.svg)

**Mission permanente de la République de Cabo Verde**

XXXII session de l’Examen Périodique Universel des Droits humains

(21 jan – 1 fev 2019)

**Examen de la République Dominicaine**

Intervention de Cabo Verde

Maria de Jesus Veiga Miranda Amb./ Représentante permanente

Merci, Mme la Vice-Présidente,

La délégation de Cabo Verde souhaite la bienvenue à la délégation de la République Dominicaineet la remercie d'avoir soumis son rapport national.

Cabo Verde salue les mesures législatives et autres prises par les autorités en vue de la mise en œuvre des recommandations du deuxième cycle de l’EPU, notamment, en ce qui concerne la question de l’égalité et la non-discrimination sur la base de race, de genre, du statut économique et social ou autres.

Nous félicitons la Republique Dominicaine pour les progress accomplis dans la lute contre la pauvreté et dans le domaine de la protection sociale, tout en l’encourageant à redoubler ses efforts visant à ameliorer l’access à l’employ decent et inclusive, de toute la population et, en particulier, des groups les plus exposés ou vulnerables, y inclu, des jeunes, des femmes et des personnes handicapés;

Cabo Verde est convaicu que l’adoption d’une approche intégrée des droits de l'homme et des ODD (objectifs de développement durable) constitue le meilleur outil pour aider à faire face à ces défis:

Et dans un esprit constructive, nous recommendations à la Republique Dominicaine de:

1. Promouvoir l’etablissement d’un mécanisme national de compte rendu et de suivi, ainsi qu'un organe national de coordination des rapports sur les objectifs de développement durable et les droits de l'homme, de manière intégrée
2. Etablir un plan de mise en oeuvre des recommendations en matière de droits de l'homme, aligné sur les ODD et intégrant toutes les recommandations acceptées ;
3. Utiliser ce troisième cycle de l'EPU pour générer des données pouvant appuyer à la fois la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des droits de l'homme, y compris des droits des enfants, des femmes, des handicapés et des immigrés;
4. Intégrer les bonnes pratiques de mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans ses revues nationales sur la mise en œuvre des ODD.

Nous souhaitons à la Republique Dominicaine plein succès dans cet examen et dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

Merci, Mme la Vice-Présidente.